



Détournement de fonds syndicat copropriété

Par **Frana**, le **31/08/2011** à **11:25**

Bonjour,

Mon ami et moi-même avons acheté un appartement en Avril 2011, situé dans un pavillon divisé en 3 logements et régi par un syndicat de copropriété.

L'eau est payée par une division au millième, car il n'y a qu'un compteur unique. Lors de la réception de la facture pour mai-juin-juillet, un courrier de relance était inclus, indiquant un impayé depuis 1 an pour un montant de 1300€.

Les deux autres propriétaires versaient tous les mois de l'argent pour l'eau mais il semblerait que le président du syndicat se soit volatilisé en emportant l'argent avec lui (à noter qu'il n'a pas non plus renouvelé l'assurance habitation pour la copropriété).

Nous avons appelé Véolia, qui nous indique que l'ancien président leur a signifié avoir passé la main à la propriétaire du rez-de-chaussé, mais nous n'avons jamais signé un procès verbal indiquant ce changement.

Aujourd'hui, le syndicat nous demande de diviser la somme en 3, afin de pouvoir annuler la coupure d'eau prévue par Véolia pour le 13 septembre, cependant, nous n'étions pas propriétaires durant l'année d'impayés, et n'avons signés aucun papiers indiquant que nous votions pour le syndicat ou quoi que ce soit. Nous avons réclamé à plusieurs reprises des papiers concernant les comptes de la copropriété, qui devaient toujours arriver, avec un peu de retard pour des raisons X ou Y.

Tous les propriétaires vont déposer une plainte aujourd'hui, pour essayer de retrouver l'ancien président (qui aujourd'hui est introuvable, avec un mobile non attribué, et systématiquement sur messagerie pour le numéro de sa femme) afin de récupérer l'argent qu'il a détourné, et je souhaiterais savoir, quelles sont les démarches, obligations et recours que nous, en tant que

nouveaux propriétaires avons pour se sortir de ce cauchemar.